L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 14 AVRIL 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 14 AVRIL 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, tout le contenu de la buvette composant le stock de la buvette, coin des rues Conti et Levée.

Par P. A. Looby, constable un lot de groceries à son entrepôt coin Camp et Lafayette.

Un dernier vestige de nos discordes civiles.

Nous ne connaissons rien d'odieux comme la mise en suspicion d'un homme qui, de propos délibéré, par métier, par vocation, s'est consacré à la défense de la patrie et s'expose, tous les jours, à se faire tuer pour elle. Nous concevons, plus ou moins, l'ostracisme frappant le fonctionnaire civil qui est, les trois quarts du temps, la créature d'un parti et, à ce titre, plus ou moins sujet aux vicissitudes de la politique; nous ne pouvons l'admettre s'attaquant au soldat qui, par devoir, plane au-dessus de tous les partis et ne connaît que la religion du drapeau. S'il y a des contrées soumises aux révolutions, aux changements de formes gouvernementales ou de dynasties, ce sont bien celles de l'Europe. Les pouvoirs qui s'y succèdent, ont-ils jamais eu l'idée de priver l'Etat des talents ou du courage d'officiers qui ont servi sous le régime précédent, ce régime eût-il été complètement hostile à celui qu'ils ont fondé, en eût-il été la plus parfaite négation? Les chefs du nouveau gouvernement peuvent avoir leurs préférences—chose toujours permise, en république aussi bien qu'en monarchie—et confier un commandement important à celui-ci plutôt qu'à celui-là, mais ils conservent toujours aux autres membres de l'armée leur grade, leur droit d'avancement, tel qu'il est réglé par la loi. Vous y assisterez, peut-être, à des disgrâces regrettables, jamais à une déchéance. Le métier des armes est si noble, il impose tellement le respect, que les pouvoirs sont presque toujours portés à pardonner même à celui qui, après s'être illustré sur les champs de bataille, commet envers eux une faute grave, ce qu'ils appellent une trahison.

Il est très-difficile d'innocenter la conduite du maréchal Ney, en 1815. Après avoir prêté serment à la Restauration, il lui était loisible de ne pas marcher contre Napoléon, revenant de l'île d'Elbe; il pouvait se dispenser de dire au nouveau roi : "Je vous le ramènerai mort ou vif." Il avait tort de s'exposer à affronter le capitaine sous lequel il avait servi si longtemps, à qui il devait tant de grandeur et de gloire. Il lui était difficile de ne pas succomber; il succomba, en effet, et passa, avec armes et bagages, à l'ennemi des Bourbons. C'est une tache dans une pareille vie, mais, aux yeux de la nation, Ney est resté plus à plaindre qu'à blâmer. La France n'a jamais pardonné à la Restauration de l'avoir fait fusiller comme un traître vulgaire; elle savait bien que le soldat qui venait de tonler aux pieds le drapeau blanc pour arborer le drapeau tricolore était prêt à se faire tuer mille fois pour défendre indistinctement l'un ou l'autre contre l'étranger.

Vous vous rappelez, peut-être, que n'a pas voulu comprendre la Restauration; voilà la faute qu'elle a commise, qu'on lui a toujours reprochée et il n'est pas de Français qui ne passe devant la statue élevée au héros de la Moscowa, près du mur où il est tombé, la poitrine percée de douze balles, sans lever son chapeau.

Tels sont, nous ne disons pas les principes—il n'y en a pas en pareille matière, mais, ce qui vaut mieux, les sentiments qui dirigent les masses populaires ainsi que les pouvoirs publics, en ce qui concerne l'armée et, quand le gouvernement de l'Union américaine se prive des services de soldats aussi braves qu'habiles, sous prétexte qu'ils ont combattu sous la Confédération, il commet une faute et une maladresse; il blesse inutilement le sentiment national et travaille contre ses propres intérêts.

Nous ne saurions assez louer notre digne représentant au Sénat de Washington—le général Gibson—d'avoir, tout récemment, soutenu brillamment cette thèse, lors de la discussion du bill présenté par le sénateur Logan en faveur de l'augmentation de l'armée. La République des Etats-Unis, en cela, se montre beaucoup moins libérale que les monarchies les plus absolutistes de l'Europe; elle se met en contradiction manifeste avec les traditions nationales les plus respectables.

Qu'y avait-il d'étrange dans la conduite d'un soldat qui, voyant l'Etat auquel il appartenait passer à la Confédération, l'y suivait? N'était-ce pas encore le drapeau qu'il prenait pour guide? N'était-ce pas, en quelque sorte, la patrie qu'il croyait défendre? Quand la majorité de ses concitoyens s'était prononcé, n'était-il pas au moins excusable de ne pas lui désobéir? (A-t-on toujours le pouvoir ou la force de caractère de résister dans de semblables circonstances!) Que ce soldat se soit trompé, nous en convenons; qu'il ait même commis une faute, c'est encore possible, mais il y a des époques où la difficulté, pour un homme de cœur, pour un bon citoyen, n'est pas d'accomplir son devoir, mais de savoir où il est, et il est plus que probable, il est même certain que la plupart de ceux qui ont servi sous le drapeau de l'Union, parce qu'ils appartenaient à un Etat du Nord, auraient suivi les couleurs confédérés, s'ils avaient vécu dans le Sud. Quiconque a assisté aux événements d'alors, sait parfaitement que, partout, on était à un entraînement irrésistible et qu'il était, à peu près, impossible à l'homme capable de porter une épée de ne pas la tirer pour la défense de son Etat de naissance ou d'adoption.

Nous concevons qu'au lendemain de la lutte, au milieu de l'irritation causée par les pertes que l'on venait d'essuyer, dans l'enivrement de la victoire, on ait frappé, momentanément, certains officiers confédérés d'incapacité légale; mais, aujourd'hui, après vingt années de paix; quand l'union règne entre les deux sections; que les soldats confédérés fraternisent, partout, avec les soldats fédéraux; que tous, d'un commun accord, la main dans la main, honorent leurs morts glorieux, le même jour et dans la même cérémonie—le maintien d'une pareille mesure n'est-il pas odieux? Tous les souvenirs pénibles ne sont-ils pas oubliés? N'a-t-on pas passé, depuis longtemps, l'époque où des événements que chacun voudrait rayer de l'histoire? Pourquoi donc ne pas effacer cette dernière trace de nos discordes civiles?

La demande de l'hon. général Gibson est d'autant plus sensée, que l'incapacité légale dont sont frappés les anciens soldats confédérés, est une inconséquence flagrante; elle jure à côté d'autres lois plus raisonnables, plus justes, plus en rapport avec l'état de nos mœurs, avec le sentiment public. Ainsi, tout soldat confédéré qui a recouvré ses droits, peut devenir sénateur, représentant; il peut entrer dans la magistrature, à la Cour Suprême; il peut aller représenter son pays auprès des cours de l'Europe; il peut être Vice-Président, Président même, de l'Union, et, comme tel, il aurait le commandement en chef de l'armée et de la marine; mais il lui est interdit de porter les épaulettes de lieutenant, de commander un peloton, d'aller se faire tuer dans une expédition dangereuse contre les indiens. La contradiction est manifeste.

Le général Gibson a donc eu raison de demander énergiquement que l'on en finisse, une bonne fois, avec les derniers souvenirs d'une époque néfaste, alors que la concorde est plus grande qu'auparavant entre toutes les parties de l'Union. Il a fait en même temps acte d'homme sensé et de bon patriote. Si, depuis la guerre, on avait toujours exprimé de tels sentiments, si l'on s'était conduit en conséquence, il y a longtemps, que toutes les plaies seraient cicatrisées et que la prospérité régnerait là où se fait encore sentir la misère.

LE CANAL DE PANAMA.

Académie des Sciences de Paris—Séance du 29 mars 1886—M. de Lesseps est chaleureusement accueilli par ses confrères.

(Extrait du *Temps* du 31 mars.)

M. de Lesseps, de retour de Panama, a eu les honneurs de la séance. Il a reçu de ses confrères l'accueil le plus chaleureux; tous s'empressaient auprès de lui pour le félicitar de son heureux retour.

Il a donné sur sa visite aux travaux de l'isthme quelques explications qui ont vivement intéressé l'assistance nombreuse qui se pressait dans la grande salle de l'institut.

"Je vous avais promis, mes chers confrères, a dit M. de Lesseps, de vous donner dans soixante jours des nouvelles sur le voyage dans lequel vous avez bien voulu m'accompagner de vos précieuses sympathies. Fidèle à ma promesse, je mets d'abord sous vos yeux le plan détaillé des terrains que le canal traverse. Sur tout le tracé on circule aujourd'hui sans autre difficulté que celle que présentent les inégalité du sol; il y a six ans, je me souviens qu'on ne pouvait faire la route sans être précédé d'un bataillon de nègres chargé de vous ouvrir un passage par la hache à travers des bois touffus et à peu près impénétrables.

"De Colon à Panama, sur toute la voie, on rencontre des chantiers populeux, des habitations par groupes plus ou moins considérables, de petites villes et des villages qui, hier encore, n'existaient pas. Il y a aussi deux hôpitaux, dont l'un compte 500 lits et n'en a jamais eu que 300 d'occupés, car si la santé n'est pas aussi parfaite qu'on peut le désirer (ce qui s'explique par les rigueurs du climat et l'influence bien connue des vastes terrassements,) il est juste de constater que les maladies n'ont jamais fait les ravages désastreux qu'on a inventés pour les besoins de certaine cause.

"Avec mes compagnons, ingénieurs, délégués des chambres de commerce, savants, français et étrangers, j'ai assisté dans le Culebra, partie où se trouvent accumulées les plus sérieuses difficultés du percement, au saut d'une mine glaiseuse. Il s'agissait de la destruction d'un mamelon haut de vingt-trois mètres formé de roches granitiques très dures, représentant un volume de 40,000 mètres cubes environ. Je dépose sur le bureau le rapport de l'ingénieur en chef de la première section, M. Varilla, sur les préparatifs et les conditions de cette grande opération.

"Je note simplement ces circonstances: On a creusé dans le roc, à une profondeur de vingt mètres, trois galeries de mine de un mètre de section, convergentes vers un point où on a établi la chambre de charge. Dans cette chambre, on a déposé les matières explosibles, composées de 2|3 de poudre à gros grain et de 1|3 de dynamite. Employées seule, chacune de ces substances aurait eu l'inconvénient soit de ne pas disloquer suffisamment la masse, soit de trop étendre l'action de l'explosion. Le bourrage s'est effectué au moyen de sacs de sable placés sur la poudre et la dynamite et d'une solide maçonnerie en ciment fermant les galeries. Le feu a été communiqué simultanément aux trois fourneaux par des réophores ayant même origine. Ç'a été un spectacle imposant et unique de voir la montagne se soulever d'abord, puis se fendre au sommet, se couronner d'un panache de fumée, éclater enfin avec un bruit formidable de tonnerre lançant en l'air des quartiers de roche dont plusieurs n'avaient pas moins de cent mètres cubes.

"Voici un petit morceau de la roche ainsi disloquée; il représente la milliardième partie de l'énorme masse qui s'est évanouie en un instant sous l'effet des agents puissants que la science moderne a mis entre nos mains. Voici, en outre, la vue du mamelon au moment de l'explosion. Le dessin est d'une parfaite exactitude.

"De Colon à Panama, le tracé est occupé par une armée de travailleurs; l'œuvre est entreprise sur nombre de points à la fois. Nous louons à nos entrepreneurs, qui sont des hommes qui ont faits leurs preuves, les machines les plus perfectionnées, des machines dont le nombre représente le travail de 500,000 ouvriers. Jamais pareille entreprise n'avait été tentée. La construction des pyramides, qui a, dit-on, exigé le travail de 30,000 hommes pendant dix ans, n'est qu'un jeu à côté du percement de l'isthme de Panama.

"Nous avons notre usine, une usine comparable à celle du Creusot, pour la réparation et l'entretien de nos outils; nous avons des dragues puissantes (j'en ai vu deux arriver de l'Amérique du Nord après avoir franchi le détroit de Magellan) qui ont déjà fait de notre mouillage un refuge assuré par les plus gros temps. Je rapporte de ma visite aux chantiers une confiance entière dans le succès de nos entrepreneurs, et une estime profonde pour la science et l'habileté de notre ingénieur en chef, M. Boyer. Le canal sera achevé en 1889."

M. Fouquié demande quelle sorte de commotion les spectateurs ont ressentie lors de l'explosion, et à quelle distance la trépidation du sol s'est propagée.

"Nous étions, répond M. de Lesseps, à 300 mètres environ, du mamelon; nous n'avons perçu aucune trépidation du sol."

M. Bertrand, secrétaire perpétuel, demande à son confrère de ne point borner sa communication au dépôt du rapport relatif au crensement des galeries de mine et aux résultats obtenus par l'explosion; il est désirable, ajoute-t-il, que les comptes rendus de l'Académie conservent le souvenir des intéressantes explications fournies par M. de Lesseps, sur l'ensemble de ses constatations. Il le prie, en conséquence, de rédiger une note pour les Comptes rendus.

M. l'amiral Jurien de la Gravière: "C'est avec un vif plaisir que nous revoyons M. de Lesseps parmi nous; nous lui souhaitons de tout cœur pour son entreprise un succès auquel il a droit par son énergie, son audace et sa persévérance."

M. de Lesseps regagne son fauteuil au milieu des témoignages unanimes de sympathie.

Dans la séance du 29 mars de l'Académie des sciences, de Paris, le président a signalé à l'attention de l'Académie une publication faite par M. Riondel, ancien officier de marine, sur la fréquence croissante des collisions en mer et la nécessité d'y porter remède. L'auteur conclut à la formation d'une commission internationale composée d'hommes compétents qui auraient à rechercher les moyens propres à empêcher ces accidents qui menacent de devenir une calamité. La cause la plus ordinaire des collisions, dit M. l'amiral Jurien de la Gravière, est assurément la vitesse imprimée aux bâtiments; mais, comme il est entendu que le temps représente de l'argent et que la vitesse fait gagner du temps, on ne saurait espérer par des réglements imposer aux navigateurs l'obligation de ralentir leur marche. Une autre cause, sur laquelle heureusement nous pouvons exercer quelque action, est la visibilité des feux de position. Il y en a un, le feu vert, susceptible de donner lieu à des erreurs, soit parce qu'il paraît blanc, soit parce que son éclat n'est pas suffisant.

Le président, de concert avec le bureau, a proposé de nommer une commission composée de MM. l'amiral Pâris, Cornu, Bouquet de la Grye et Janssen, qui examinera le livre de M. Riondel. L'Académie a accepté la proposition.

Le *Journal d'Alsace* apprend au *Temps* que le gouvernement d'Alsace-Lorraine a décidé d'envoyer un médecin à Paris pour étudier le traitement que M. Pasteur fait subir aux personnes mordues par des animaux atteints de la rage. C'est le docteur Lederhose, premier assistant de la clinique de chirurgie, qui sera chargé de cette mission.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 10 avril :

Le temps a été froid, nous avons eu du vent, de la pluie et des orages au commencement de la semaine. Le matin, le thermomètre, jusqu'à jeudi, a marqué de 34 à 38. Il y a eu, mardi et mercredi, une forte gelée, qui, indubitablement, a fait un mal considérable aux jardins.

—Le *Farmer* a reçu une lettre dans laquelle M. Auguste H. Herter se plaint du service postal et invite les citoyens à s'unir pour demander que le transport de la malle soit rendu au steamer. C'est le désir de la presque totalité de la population de la paroisse.

—La belle goélette "Two Sons" capitaine T. G. Weaver, fera, désormais, des voyages réguliers, toutes les semaines, entre la Nouvelle-Orléans et Covington. Elle s'arrêtera à Mandeville et à Madisonville.

—Marié, le 29 mars 1886, à la Nouvelle-Orléans, par le Rév. Père Fraiu, à l'Eglise de Notre Dame du Sacré Cœur, M. Antoine F. Collins à Mlle Analise Rapp.

—Thos. Stanley, un de nos plus vieux citoyens de couleur, est mort lundi soir.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 10 avril :

Le temps, durant la semaine qui vient de s'écouler, a été très bon. Des nuits et des matinées fraîches. Samedi dernier seulement, une pluie qui a duré jusqu'à l'après-midi de dimanche.

—Nous avons eu des gelées blanches, lundi et mardi, et une plus forte encore, mercredi. Le vent du Sud-Est a soufflé depuis jeudi, et vendredi, nous avons eu une ondée.

—D'après nos informations, les gelées d'avril n'ont pas endommagé nos jeunes fruits.

—Le plant de cannes commence à paraître au-dessus de la surface du sol, sur les habitations Ingleside et Alma Si le temps est favorable, ces deux propriétés feront une récolte considérable de sucre, cette année.

—L'eau traverse maintenant la crevasse Morganza; avec la hausse qui commence, il sera bientôt impossible de communiquer d'ici au bureau de poste de Pointe-Coupée. Nous savons des raisons de croire que l'eau atteindra, par derrière, les champs de Fausse Rivière.

—M. E. Mélançon est en train d'installer de nouvelles chaudières dans la sucrerie de l'habitation Alma, Fausse Rivière.

M. G. Beuker fait également des changements dans la même sucrerie. M. Beuker est un habile mécanicien; ses travaux sont toujours irréprochables.

—Plusieurs animaux de la région basse de Fausse Rivière ont disparu; on suppose qu'ils ont été volés et vendus, pendant la nuit, sur la propriété Lemon, dans la paroisse Baton-Rouge.

—La scierie de la propriété Hamilton, sur le Bayou Poydras, fonctionne maintenant et elle expédie une grande quantité de bois de charpente, chaque jour. Elle est dirigée par MM. B. Davis et Cie.

—C'est une véritable honte de voir la malle qui nous est destinée, rester à Waterloo, de 4 heures 30 de l'après-midi, le samedi, jusqu'à lundi, 8 heures du matin. Nous espérons que notre représentant au Congrès, M. Irion mettra bon ordre à cela et s'occupera d'obtenir un service additionnel. Il en est temps.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 10 avril :

D'après la lettre de l'hon. E. J. Gay, nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur la question de l'ouverture du Bayou Plaquemine et de la construction d'écluses. Enfin, un des ingénieurs, M. Collins, qui a fait des études sur notre Bayou, il y a trois ans, s'est déclaré en faveur de la construction d'écluses; à l'embouchure du bayou, et nous croyons qu'il a envoyé son rapport à la Commission du Fleuve. Quoiqu'il en soit, le système proposé n'a pas, jusqu'ici, beaucoup de partisans; il n'y a guère que les propriétaires de sucreries qui en demandent l'application. Nous craignons donc de ne pouvoir obtenir ce que nous demandons, avant quelques années. En attendant, il faut songer à améliorer le bayou; il est nécessaire de le rendre navigable, depuis le détour Dardenne jusqu'à la Digue. Le commerce en profiterait, et le pays y trouverait de nouvelles ressources. D'ailleurs, il est urgent de détruire les miasmes pestilentiels qui s'exhalent des eaux stagnantes du bayou; les environs en seraient assainis. Dix ans d'travail coûtent des milliers de dollars, on ne peut s'en dispenser.

Les propriétaires des sucreries sont les plus intéressés à ce que le bayou redevienne navigable; c'est à eux de se mettre en avant; ils trouveront des appuis dans la population.

—On est en train de faire un important travail sur la Digue, à travers le Bayou Plaquemine, pour pouvoir transporter les cyprès et autres arbres, du bayou dans le fleuve. Cela ouvre un nouveau marché pour la vente des bois de charpente et permet de tirer parti de nos marais boisés. Le travail qui aura des résultats importants, sera bientôt achevé.

—M. Lucas Comeaux, l'inventeur d'un nouveau "Planteur de cannes," vient d'en obtenir le brevet.

—M. Comeaux est un homme d'une rare expérience; il a dirigé de nombreuses habitations avec habileté, et une invention de lui se recommande d'elle-même. Elle consiste en un semeur attaché à une charrette ordinaire à cannes, et placé sur une série d'angets qui font tomber la canne dans le sillon par derrière, à mesure que le véhicule avance. Avec cet appareil, trois hommes sont capables de semer cinq acres par jour. Il y a une grande économie de main d'œuvre et, surtout, plus de régularité dans le travail.

—Il est question de creuser le vieux canal de la Corporation, qui, depuis 1867, jusqu'à la clôture du Plaquemine, en 1866, était notre principal moyen de drainage. Il est temps que notre conseil municipal songe à assainir nos campagnes.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 10 avril :

L'élection municipale de Bâton Rouge a eu pour résultat le choix de l'hon. G. L. Way comme maire et de M. E. W. Willis, comme administrateur du bureau des améliorations.

—Le privilège du bâteau-bac faisant le service entre East et West Baton Rouge, a été vendu à la criée, mercredi dernier. MM. Frank Phillips et Jas. Gobelin, de Bâton Rouge, l'ont obtenu au prix de $5100, adopté depuis cinq ans. Leur service commence le 5 mai 1886.

—Le froid que nous avons eu dans la première partie de la semaine a causé bien des inquiétudes, bien des discussions. On nous demande si les fruits qui commencent à pousser dans nos jardins n'étaient pas sérieusement atteints, et nous devons dire que c'est, malheureusement, l'opinion générale. En ce qui concerne le plant de cannes et les souches, on commence à se rassurer; les pousses paraissent et rien ne fait redouter une mauvaise récolte pour l'automne prochain.

—D'après les avis qui nous parviennent de la Haute Vallée du Mississippi, les pluies ont été énormes dans les Etats situés à l'Est du fleuve, et dans l'Ohio. On sait qu'il y a eu de grandes inondations. Tout fait donc croire que la hausse du fleuve sera très forte. Il serait bon que notre juri de police tînt immédiatement un meeting spécial pour s'assurer de l'état de nos levées, pour les préparer et les consolider. Qu'on n'oublie pas que l'Ohio est, aujourd'hui, de 23 pieds plus haut qu'à la même époque, en 1884. Le danger est, par conséquent, réel, et demande que l'on prenne des mesures particulières pour l'écarter.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St. Landry, du 10 avril :

Nous recommandons à nos planteurs de semer du millet et du sorgho. Nous sommes dans le mois favorable aux semailles, pour ces plantes, qui rapportent beaucoup et exigent très-peu de travail. C'est une des meilleures nourritures que l'on puisse donner aux animaux.

—Nous avons eu une légère pluie, dimanche dernier; elle a été suivie d'un temps froid et de vents du Nord, qui ont occasionné des gelées blanches, mardi et mercredi. C'est la seconde fois que le maïs est ainsi frappé, au moment où il pousse. Les légumes et les fruits doivent avoir encore plus souffert. La saison de printemps est extraordinairement retardée; il va falloir redoubler d'ardeur et d'énergie pour regagner, autant que possible, le temps perdu. Si nous n'avons pas de temps très-favorable, la récolte pourra s'en ressentir. Nous n'apercevons, cependant, de découragement nulle part, et tout le monde est bien déterminé à vaincre les difficultés, à ne pas perdre une minute.

Le *Signal*, Rayne, paroisse St. Landry, du 10 avril :

Quelques-uns de nos fermiers demandent de la pluie.

—La perspective, dans nos environs, est excellente pour les récoltes.

Nous avons eu trois gelées blanches consécutives, cette semaine, mais la végétation n'en a pour ainsi dire pas souffert.

—Les ceufs continuent à nous arriver en grandes quantités; on les expédie, tous les jours, pour la Nlle-Orléans.

Nous avons aussi reçu passablement de coton qui a été envoyé directement à la Cité du Croissant, mais beaucoup de planteurs conservent encore le leur, espérant voir les prix s'élever.

—M. N. Young, qui revient d'une tournée qu'il a faite à Lafayette, nous informe que les récoltes de cette paroisse sont très arriérées.

—Notre marché aux peaux n'est pas aussi animé qu'il y a quelques semaines. Les prix de la Nlle-Orléans ont énormément baissé.

—Nous avons, cette semaine, à annoncer la construction de deux nouvelles maisons—celles de Mme H. Smith et de M. Jos. Harrington.

—Décédé, à Rayne, à l'âge de 48 ans, M. Alex. Dupuis.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 10 avril :

Les froids du commencement de cette semaine ont malheureusement retardé la végétation. Le maïs et les légumes ont une teinte jaune. C'est l'action des froids qui a produit cet effet. Il faudra bien des jours, peut-être bien des semaines, pour rendre la vie aux produits de la terre, qui sont en souffrance, mais le sol est si fécond, la vitalité est si grande dans nos plantes, qu'il n'y a rien à redouter.

—Nos affaires sont bien peu actives; il faut que les planteurs aient achevé leurs travaux pour qu'elles reprennent un peu.

—M. Félix Bauer, de Cottonport, nous apprend que les froids n'ont pas sérieusement endommagé les fruits de la terre. Que le beau temps nous arrive, et tout sera bien vite réparé.

—La Rivière Rouge a baissé de plusieurs pouces; tout nous fait croire que nous n'aurons pas d'inondation, cette année.

—Le Laura Keene nous est arrivé, cette semaine, encombré de marchandises.

Le Sénat de France a repoussé, par un vote de 189 contre 63, un amendement de M. de Ravignan à la loi sur l'enseignement primaire, amendement qui était ainsi conçu :

"Les dispositions de la loi du 30 novembre 1875 portant interdiction à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaires des candidats sont applicables aux instituteurs publics."

Pourquoi introduire un tel article dans une loi d'enseignement? M. de Ravignan a expliqué que c'était parce que, dans les dernières élections des Landes, des instituteurs se sont livrés à un véritable luxe de propagande en faveur de certains candidats—pas les siens.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique, a protesté contre ces insinuations, et tout en déclarant qu'il n'admettait certainement pas que les instituteurs se fissent les distributeurs et les colporteurs de bulletins, professions de foi et circulaires de candidats, il n'a pas voulu qu'une telle disposition fût mise dans la loi, car elle ne pourrait être considérée que comme un marque de défiance injurieuse pour ces fonctionnaires.

L'article 26 a été adopté sans difficulté, mais la bataille a recommencé sur l'article 27, qui maintient aux préfets la nomination des instituteurs.

M. Chesnelong a présenté et défendu avec son éloquence ordinaire un amendement portant que "la nomination des instituteurs sera faite par le préfet, sur la présentation de cinq pères de famille *délégués ad hoc* par les pères de famille, veuves mères de famille, tuteurs et curateurs de la commune." L'orateur catholique a saisi cette occasion pour attaquer la loi en général, qu'il appelle une "loi sectaire qui déchaîne une guerre odieuse dans la société," mais qui aura heureusement, dit-il, son contre-poids dans l'action des foyers.

M. Goblet s'est attaché à combattre le système de M. Chesnelong, qu'il trouve bien compliqué, car, si les pères de famille doivent se présenter du dévouement qui se donne dans les écoles de l'Etat, ils n'ont pas à entrer dans les détails de nomination des instituteurs. Le Sénat a repoussé l'amendement de M. Chesnelong par 179 voix contre 66.

D'après les nouvelles de Thorn et autres villes frontières, il se confirme que la Russie a commencé à répondre par une expulsion en masse de sujets allemands, aux mesures de rigueur prises par le gouvernement prussien à l'égard des Russes établis en Allemagne.

Ainsi, les autorités du district de Dobrzewicz, dans le gouvernement de Varsovie, ont reçu, à la date du 18 mars, l'ordre formel d'expulser les Allemands non naturalisés.

Les délais accordés à ces derniers, pour le règlement de leurs affaires, sont de trois jours, pour les ouvriers engagés sans contrat; de quatre semaines, pour les ouvriers engagés avec contrat; de trois mois, pour les artisans et petits industriels; de six mois, pour les cultivateurs propriétaires, et de neuf mois, pour les grands industriels, propriétaires d'usines.

Un procès est intenté, à Munich, Allemagne, aux socialistes, en vertu des articles 128 et 129 du Code pénal (Sociétés secrètes). Parmi les prévenus figure M. Viereck, député au Reichstag.

On mande, de Rome, que M. Boyer, de la Société des missions étrangères à Paris, est nommé coadjuteur du vicaire apostolique de la Mandchourie.

La *Epoca* de Madrid engage le ministre des affaires étrangères à demander à la France qu'aucune surtaxe ne soit mise sur l'alcool contenu dans les vins d'Espagne.

Le *Soleil* de Paris félicite M. Jules Simon de sa belle attitude au Sénat :

"Combien nous préférons (aux républicains qui ont voté l'enseignement laïque) ces vétérans de la tolérance et de la justice qui restent fidèles à leurs principes et demandent, comme M. Jules Simon dans son beau langage, qu'on donne la liberté même à leurs adversaires! Cette attitude serait non seulement plus loyale, mais elle serait plus habile. Donner la liberté à ses ennemis c'est leur fermer la bouche, c'est les désarmer; les opprimer c'est élever leur courage, c'est prêter à leurs revendications plus de force, c'est assurer leur triomphe pour l'avenir."

Le conseil des ministres a approuvé les projets de loi créant des chambres de commerce en Espagne.

D'après la *Correspondencia*, de Madrid, les gouvernements espagnol, italien et portugais se proposeraient d'adresser des réclamations au gouvernement français au sujet de la réforme des impôts des boissons proposée par le ministre des finances en France. Les trois gouvernements considéreraient cette réforme comme contraire aux traités de commerce.

Une société vient de se fonder à Londres pour réaliser le projet, depuis longtemps discuté ici, de relier de Bruxelles un port de mer en élargissant le canal de Willebroek, qui met directement la capitale en communication avec l'Escaut.

LA GRANDE VENTE
—A—
95 sous.
500 Caisses Chaussures.

	LA PAIRE.
Bottes fines pour enfants	95 sous
Pantoufles supérieures cousues	95 ..
Bottes boutonnées pour fillettes	95 ..
Bottes en peau pour dames	95 ..
Bottes spring heel, pour enfants	95 ..

LA GRANDE VENTE
—A—
75 sous.

	LA PAIRE
Pantoufles brodées pr. messieurs	75 sous
Bottes boutonnées pour fillettes	75 ..
Souliers bas pour dames	75 ..
Brodequins cousus pour fillettes	75 ..
Escarpins pour dames	75 ..
Pantoufles ouvragées pr. dames	75 ..
Bottes légères pr. enfants, talons	75 ..

BOTTES FINES
UN LOT SPECIAL.
100 caisses bottes extra fines pour dames, semelles souples, formes élégantes, valant $3. 00. Prix actuel
$2.15 à 2.50
la paire.

Chaussures cousues pour messieurs, article solide et confortables **$2.25** à **$3.00** la paire.

Maison ouverte tous les jours, le dimanche jusqu'à 1 heure.
L'Etoile Rouge,
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans.
17mars—1m—Me Ve Di PP

MESSE.
Une messe sera célébrée samedi, 17 avril, à 7 heures du matin, à l'église Ste-Anne, pour le repos de l'âme de feu LOUISE LACASSIN, épouse de Noël Lacassin, décédée le 10 avril 1885. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'y assister.
De la part de son époux et de ses enfants.
11 avril—5f

SERVICE FUNEBRE.
Une messe sera dite jeudi prochain, à 8 heures du matin, à l'église St-Boniface, au coin des rues Lafourche et Galvez, pour le repos de l'âme de JOSÉPHINE CANDIDE CASANOVA, épouse de Joseph Beaulieu. Les amis de la famille sont invités à y assister.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1an PP

GRILLES! GRILLES!
GRILLES! GRILLES!
A deux cts. la livre.
JE fabrique en ce moment des GRILLES doubles (double grate bars) de 48 pouces de longueur, 36 pouces de largeur, 1|2 pouce d'ouverture, pesant 76 livres, pour charbon ou bois, à deux cts. la livre. J'ai un grand choix de modèles, et je fournirai à des prix de grilles d'autres grandeurs. Je sollicite des ordres pour travaux de fonte et de fer forgé, dans tous les genres, et à des prix dictés par l'esprit de concurrence.
H. DUDLEY COLEMAN,
FONDERIE, COIN MAGNOLIA ET ERATO.
Bureau, No 9 rue Perdide.
14avril—1sem Nlle-Orleans, Lne.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Adolphe W. Harper vs. ses créanciers—No 17,464, Division E—Ordre de Cour—Que cette pétition supplémentaire soit enlissée et que l'ordre accordé pour un répit des procédures dans cette affaire soit annulé et rejeté, et que la cession des biens du pétitionnaire Adolphe W. Harper soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Feliz J. Dreyfous, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21me jour d'avril 1886, à 1 A. M., pour se délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que G. M. Hodgdon soit nommé syndic provisoire des créanciers du pétitionnaire et que des lettres lui soient accordées comme tel syndic provisoire sur sa prestation de serment et fournissant une caution au montant de quinze cents dollars, ainsi que l'exige la loi.
Nouvelle-Orléans, 8 avril 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
14avril—3f au 21 avril

NOUVEAU STOCK.
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils,
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières mauces.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1an

EXTRAITS DU VINGT-SIXIEME EXPOSÉ ANNUEL DE LA
Equitable Life Assurance Society,
120 BROADWAY, NEW YORK
POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1885.

Actif	$66,533,387 50	Actif	$66,553,387 50
Passif, estimation à 4 pour cent	52,691,148 37	Passif, estimation à 4½ pour cent	49,958,058 10
Surplus	$13,862,239 13	Surplus	$17,495,329 40

Revenu pendant l'année 1885	$16,590,053 13
Porteurs de polices payées depuis l'organisation de la société	$88,211,175 63
Porteurs de polices payées pendant l'année 1885	7,138,689 05
Assurances en vigueur	$357,339,346 00
Nouvelles assurances inscrites en 1885	96,011,378 00
Augmentation du revenu des primes	$1,430,349 00
Augmentation du surplus	3,378,022 03
Augmentation de l'actif	8,391,461 96

Le montant des nouvelles assurances inscrites par l'Equitable en 1883, a dépassé les plus fortes affaires qu'aient jamais faites la Société ou toute autre Compagnie en une seule année : en 1884, les affaires de la Société ont excédé de trois millions celles de 1883, et en 1885 ont excédé celles de 1884 de onze millions.
Les assurances inscrites par la Société pendant les vingt-six années et demie de son existence, dépassent de $105,000,000 celles de toute autre Compagnie du monde pendant la même période de temps.
Le montant du surplus, en sus du passif, est plus considérable que celui de toute autre compagnie d'assurances.
—(o:o)—(o:o)—
L'ATTENTION DU PUBLIC EST APPELÉE SPÉCIALEMENT SUR
Les Polices de Tontine sans réserve.
Aucune restriction d'aucun genre pour voyages, résidence ou occupation, après un an.
Polices les plus libérales qui aient jamais été inscrites avec plus bas taux de primes que ceux demandés par les autres compagnies pour polices avec deux années de restrictions.
Polices ne pouvant être ni forfaites ni contestées après trois ans.
Payables immédiatement, quand des preuves suffisantes de la mort ont été produites, et sans le délai de soixante à quatre-vingt dix jours stipulé habituellement par les autres compagnies.
Henry B